

# LA GAZETTE

## NIXEVILLE-BLERCOURT

<https://www.nixeville-blercourt.fr>



# Etat civil

## ***Naissances :***

- Noa GIACOMIN né le 01 janvier 2023, fils de Axel GIACOMIN et de Nadège PETREMENT demeurant à Blercourt.
- Eden CHARLES née le 12 mars 2023, fille de Gaëtan CHARLES et de Angélique BERLEUX demeurant à Nixéville.

## ***Mariages :***

- Monsieur Yann FLORIMONT et Madame Jessica GEHIN le 14 février 2023
- Monsieur Éric RICHL et Madame Véronique BONNEAUD le 25 mars 2023

## ***Pacs :***

- Monsieur Killian BERNIER et Madame Emma GODOT le 27 mai 2023

## ***Décès :***

- Madame Amandine BRION le 30 janvier 2023

# TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE

Rénovation colorée des bancs

Remplacement de la clôture de la salle des fêtes de Blercourt

Mise en peinture des portails des cimetières de Nixéville et Blercourt

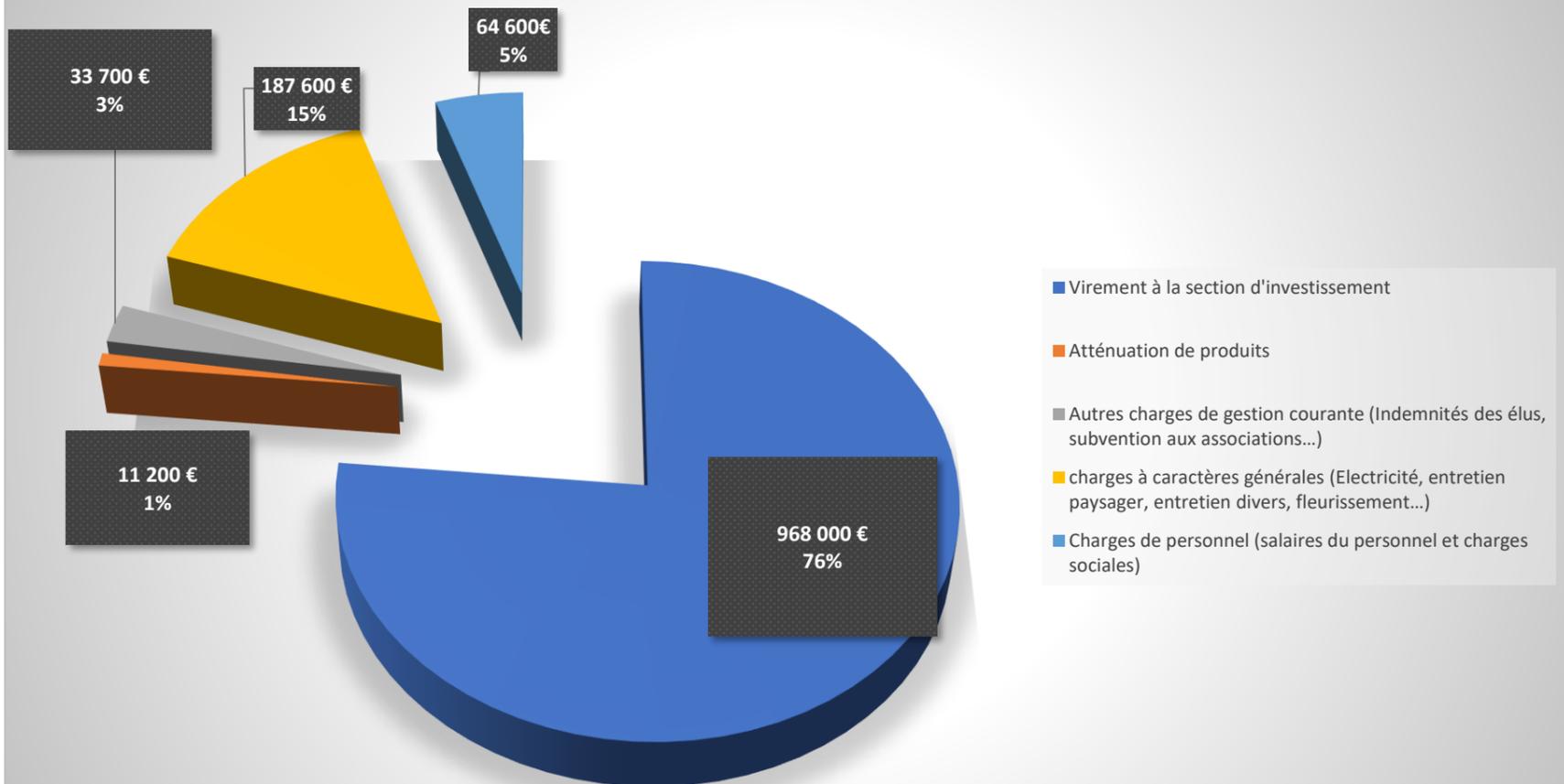
Embellissement des fontaines des villages

Fleurissement des villages

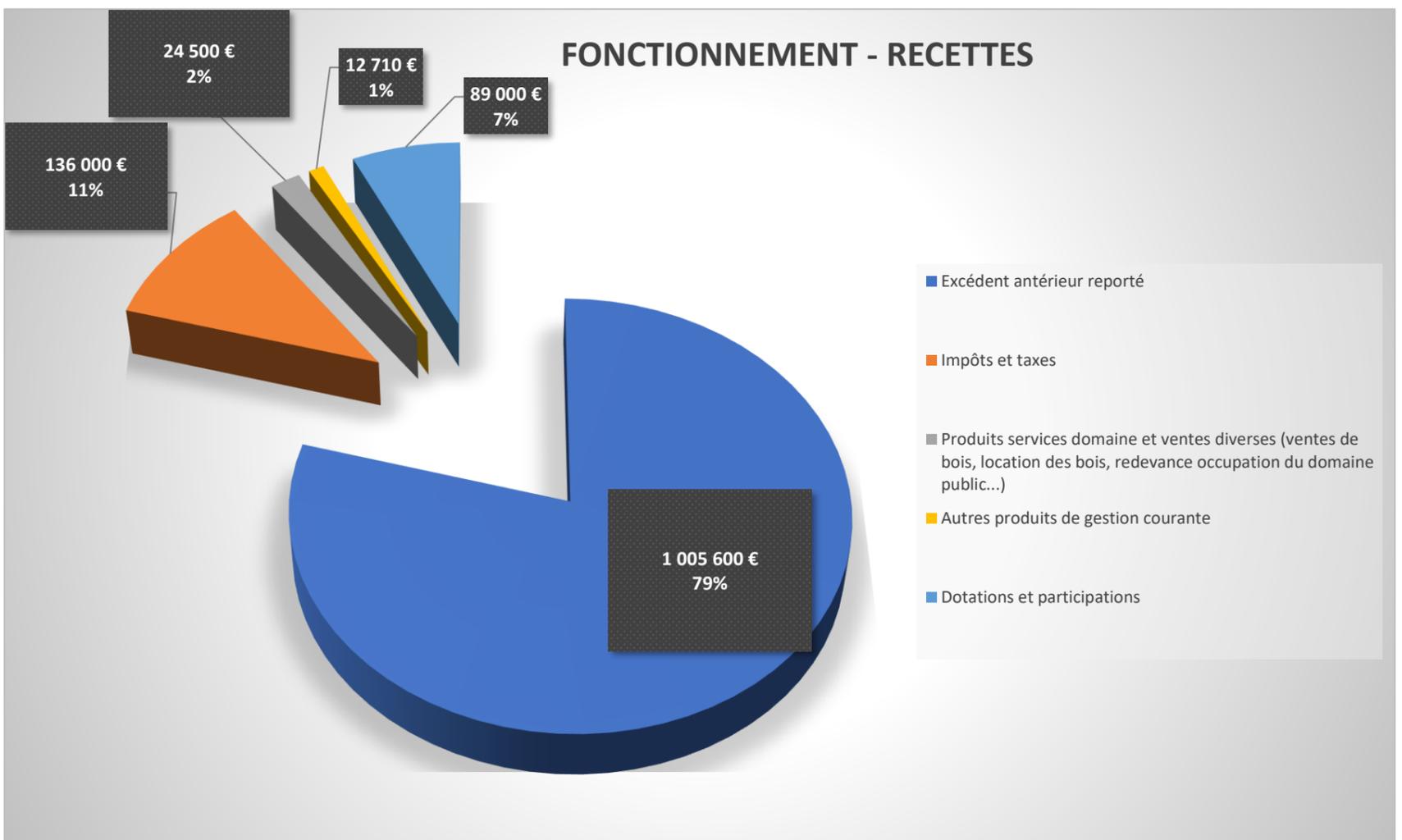


# LE BUDGET

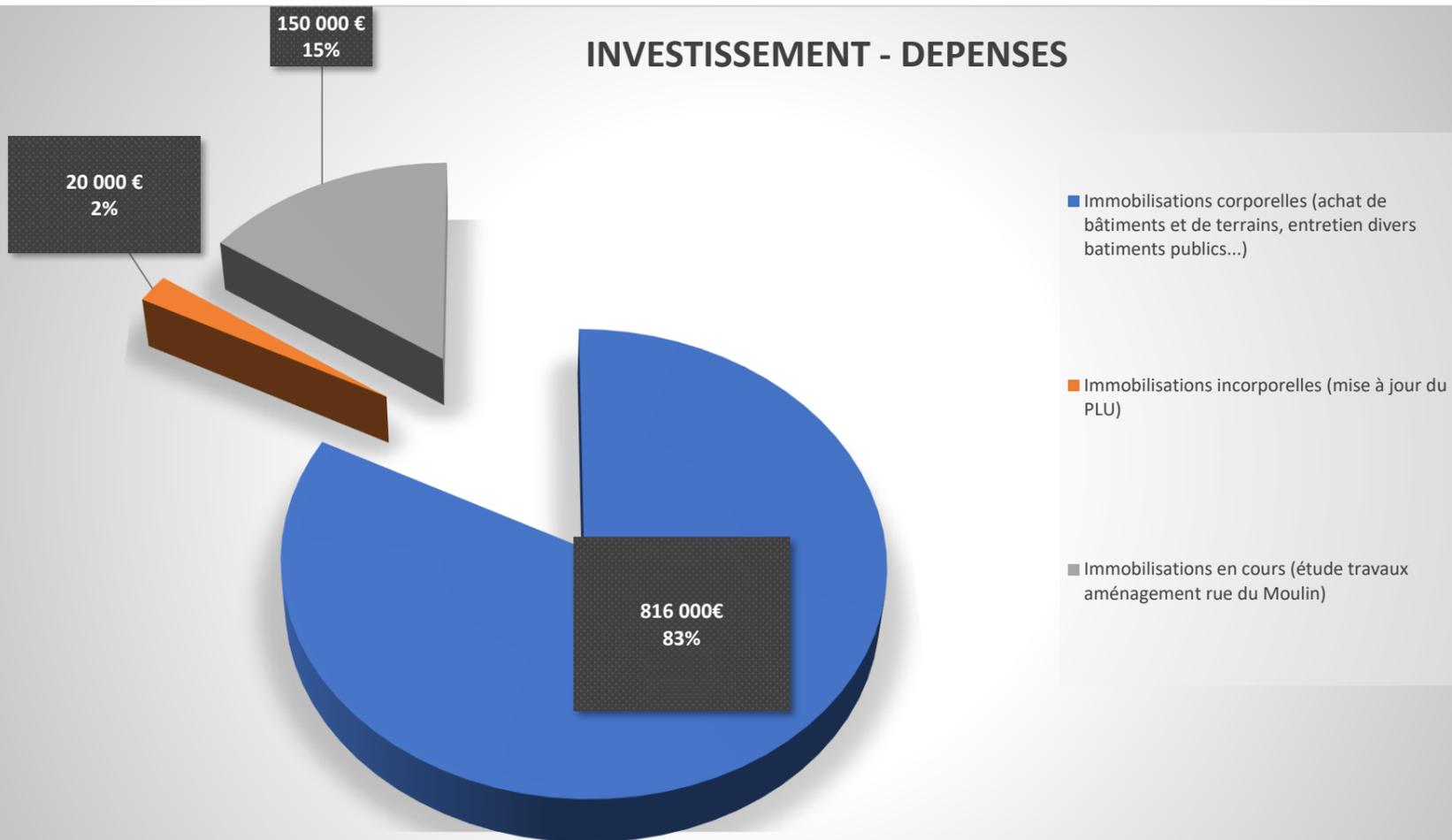
## FONCTIONNEMENT - DEPENSES



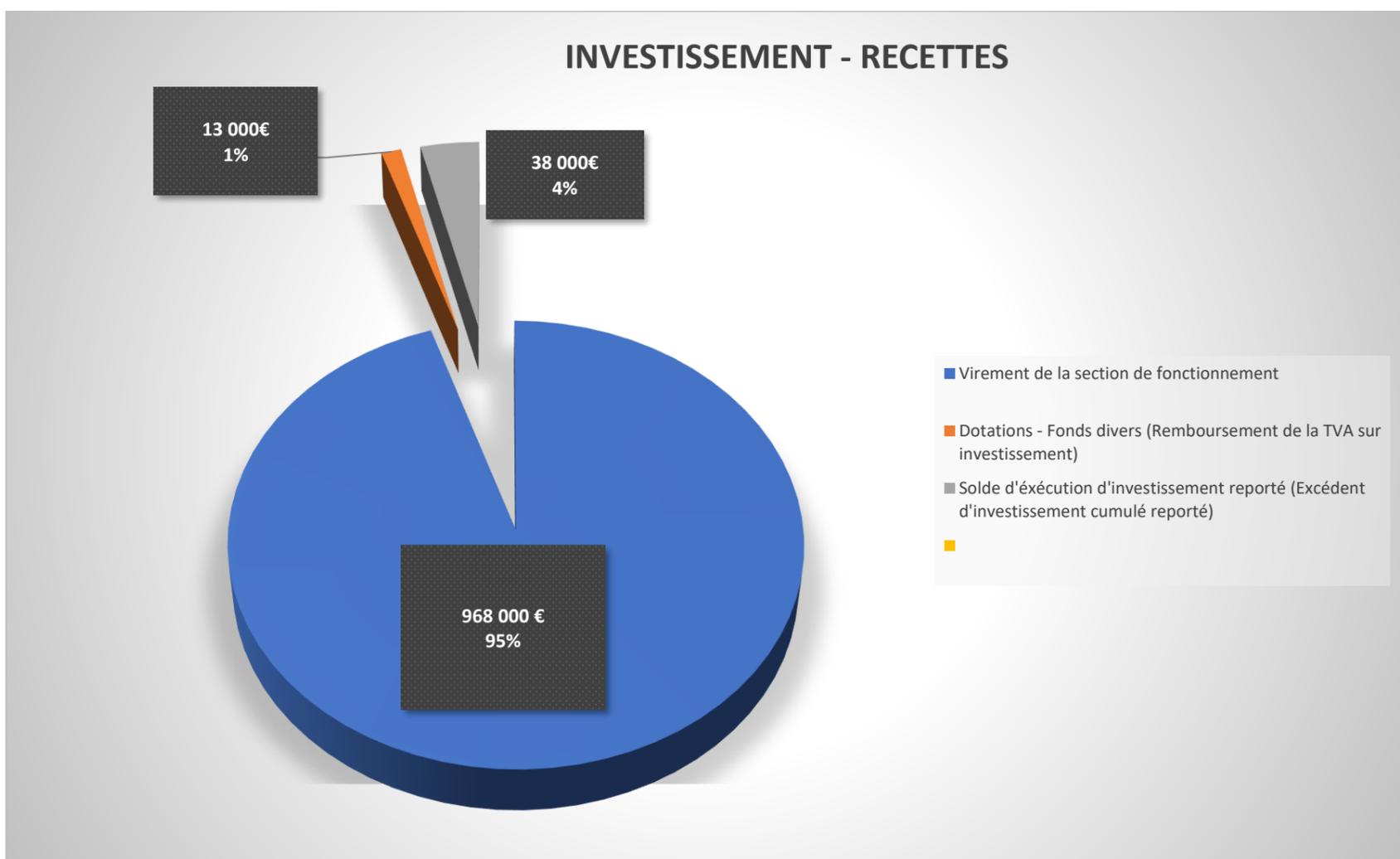
## FONCTIONNEMENT - RECETTES



## INVESTISSEMENT - DEPENSES



## INVESTISSEMENT - RECETTES



# RAPPELS

## D'INFORMATIONS



Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations, ci-dessous quelques exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant
- Adresse (dans les locaux de la CODECOM)  
1 bis route de Senoncourt  
Val de Meuse - Voie Sacrée  
55320 Ancemont

*Veillez téléphoner au 03 29 85 73 90 pour prendre un rendez-vous.*

- Horaires d'ouverture  
Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 16h30
- Courriel : [c.voisey@valdemeusevoiesacree.fr](mailto:c.voisey@valdemeusevoiesacree.fr)
- Site web : <https://www.ecologie.gouv.fr/france-services>



.....  
**A découper et à conserver**

### Horaires de la déchèterie

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 les horaires de la Grimoirie ont changé :

Lundi	:	fermé
Mardi	:	8h - 13h
Mercredi	:	8h – 13h
Jeudi	:	fermé
Vendredi	:	8h – 13 h
Samedi	:	8h – 12h / 13h – 17h30
Dimanche	:	fermé

## Panneau Pocket



**SOYEZ  
ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ**

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **commune** grâce à l'application **PanneauPocket**

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

**1** Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



**2** Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.



**En cas de difficulté pour installer l'application, vous pouvez venir en mairie le samedi matin entre 10 heures et 12 heures.**

## Logement communal

L'appartement situé au-dessus de la mairie de Nixéville sera de nouveau à louer, après quelques travaux d'amélioration, à compter de septembre. Si vous connaissez une famille à la recherche d'un logement vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour plus d'informations.



## Emploi

La commune recherche son futur employé communal, si vous avez des connaissances dans les métiers du bâtiment, que vous êtes autonome et que vous souhaitez travailler à temps partiel le poste sera disponible au 01/02/2024. Veuillez envoyer une lettre de motivation avec un C.V. à la mairie.



## Obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant chez soi

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou [propriétaire de son logement](#). Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. A savoir :

- le désherbage ; le balayage des feuilles et autres détritiques, entre les interventions de la balayeuse de la société SEISAAM
- le [nettoyage de la neige](#) et du verglas incluant la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

## **Feux interdits**

La gendarmerie de la Meuse rappelle que tous les feux sont strictement interdits toute l'année.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 € (article 131-13 du code pénal).



## **Tri sélectif**

Les bennes de tri ont (enfin) été nettoyées par la société mandatée par la CODECOM.

## **Assainissement collectif**

Nous réitérons nos remerciements aux usagers de la station d'épuration et nous vous rappelons, même si c'est répétitif, que seul le papier toilette se jette dans la cuvette des WC.

## **Site INTERNET**

<https://www.nixeville-blercourt.fr>

Souhaitant rester à l'écoute de chacun d'entre nous vous rappelons que sur le site de la commune, vous avez un onglet « contact », accessible à tous qui permet à chacun de s'exprimer.

## **Fermeture du secrétariat de Mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 03 au 10 juin inclus et du 14 août au 02 septembre inclus. La permanence du samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00 est maintenue.



.....  
A découper et à conserver

## **Réglementation limitant le bruit**

Juste un petit rappel de la préfecture sur les horaires d'utilisation des outils à fort décibels utilisés lors de travaux de bricolage et/ou jardinage :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et JOURS FERIÉS de 10 h à 12 h



# MUTUELLE SANTE

Vous ne bénéficiez pas du tarif avantageux d'une mutuelle santé de groupe ou tout simplement vous estimez payer trop cher. Nous avons été sollicités par MUTUAPLUS afin de vous présenter leur produit.

Nous vous donnons rendez-vous à la Mairie le 12 juin 2023 à 18 h 00.



Avec "MUTUAPLUS", les habitants de Nixéville-Blercourt, peuvent désormais bénéficier d'une couverture santé collective à tarif préférentiel



*L'Association Mutuaplus en partenariat avec la Commune de Nixéville - Blercourt, propose une mutuelle citoyenne pour tous les habitants, avec des contrats groupés à prix négociés.*

Prendre ce qui fonctionne bien dans les entreprises pour le développer à l'échelle d'une commune, c'est ce à quoi s'est employée l'association Mutuaplus. L'objectif de l'association est de proposer une mutuelle collective et solidaire pour permettre aux habitants de la commune, en l'occurrence Nixéville - Blercourt, de bénéficier d'une couverture santé à moindre coût. Si depuis début 2016 les entreprises ont l'obligation légale de couvrir leurs salariés, il reste encore une frange de la population pour qui il est préférable de souscrire à un contrat de mutuelle ou complémentaire santé pour amortir des frais de santé de plus en plus élevés. C'est le Groupe Mansuy Assurances, acteur local



majeur dans le domaine des assurances qui se charge du conseil et du suivi des dossiers. Sa position de courtier et la grande quantité de produits qu'il propose lui permet de proposer les tarifs les plus avantageux pour les administrés. Plusieurs formules ont ainsi été sélectionnées pour les habitants de la commune.

## LES 8+

+ Tarifs et garanties plus intéressants grâce au regroupement.

+ Nombreuses solutions selon vos besoins

+ Remboursements en 48h

+ Contrat "responsable" éligible 100% santé

+ Un représentant local dédié

+ Pas de questionnaire de santé

+ Pas de limite d'âge à la souscription

+ Pas de condition de ressources pour bénéficier de l'offre

## Réunion d'information

*Une réunion de découverte et d'information aura lieu :*

**le lundi 12 Juin 2023 à 18h  
à la Mairie de Nixéville.**

**MUTUAPLUS**

Besoin d'aide, une question ? Nous sommes là pour vous répondre

**03 29 84 79 99**

# 14 JUILLET

Le comité des fêtes nous informe que le traditionnel repas du 14 juillet aura bien lieu. Il vous donne rendez-vous après le vin d'honneur servi par la mairie à partir de 11 h 30 à la salle des fêtes de Nixéville.



Le bulletin d'inscription sera déposé dans votre boîte aux lettres courant juin.  
Venez nombreux !

Concernant le comité des fêtes, un appel à la population vous a été transmis lors de la dernière gazette pour grossir les rangs de celui-ci.

Force est de constater que notre publication n'a pas eu son effet ! Alors il n'est jamais trop tard pour bien faire. Chacun sera là ou le bienvenu(e) et entendu(e) pour de nouvelles orientations festives et animations diverses. Vous êtes invités à vous faire connaître, dès maintenant, auprès de Daniel FOURMONT au 06 77 83 19 32 ou de Jean-Noël POSTAL au 06 47 51 55 12.

## INCIVILITES

Les incivilités deviennent un problème récurrent pour notre commune, en particulier à Nixéville. Elles ne respectent pas les règles de vie en communauté. Elles ont augmenté récemment et cela va du simple respect d'autrui (carreau cassé chez une personne âgée) en passant par les dégradations (banc, lavoir, feu dans les poubelles des abris bus), troubles du voisinage (bruit)...

Ces gestes gratuits pourraient coûter chers.

Aux prochaines dégradations et/ou indécrotesses, un signalement sera transmis systématiquement à la gendarmerie.

## CIRCULATION

Suite à un accident de la circulation, intervenu à Nixéville, impliquant deux habitants du village, nous vous rappelons que, en absence de panneaux ou de signalisation horizontale prouvant le contraire, c'est la priorité à droite qui prime. Nous comptons sur la vigilance de chacun pour un meilleur partage de la route.

Il est à noter que l'on déplore également des problèmes de non-respect du code de la route, en particulier une vitesse excessive !

## PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE

Le département de la Meuse accompagne les Meusiens au travers des usages du Numérique au moyen d'ateliers collectifs numériques, autour de différents thèmes.

- Initiation ou remise à niveau sur ordinateur.
- Initiation Tablette et smartphone.
- Sécurité et navigation sur Internet.
- Démarches en lignes.
- Et autres demandes personnalisées.

Il souhaite ainsi en faire profiter les habitants de notre commune. Si vous avez des besoins numériques, n'hésitez pas à nous contacter afin de planifier un possible accompagnement numérique au sein de la commune. Les ateliers sont gratuits.

# TRAVAUX ET AUTORISATIONS

Nous constatons assez régulièrement des travaux réalisés sans autorisation préalable. Afin d'éviter ce genre de déconvenue, le document ci-joint vous aidera à choisir le type de demande à déposer pour la réalisation de vos futurs travaux. Dans le doute, renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie.

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**



**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP**

**FAÇADE, RAVALEMENT : DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL DP**

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

## **LE RESPECT DES AUTRES**

**On n'a pas le droit de juger  
Certaines choses ne peuvent s'expliquer  
Pourtant l'avis des autres est important  
Le négliger s'avérerait insultant.  
La vie n'est pas un rêve, on le sait  
Pour sa famille on doit travailler  
Mais si on a un projet d'extension  
Pour faire vivre son exploitation  
Mieux vaudrait respecter les gens du village  
Au cas où cela gênerait le voisinage.  
Où serait cette satisfaction personnelle  
Si vous bénéficiez d'une haine naturelle  
La paix est une chose essentielle.  
Bien sûr certains font la guerre  
Tout ce monde qui est sur cette terre  
Veut profiter de cette belle nature  
Lutter contre les allergies à toute allure.  
Garder le patrimoine sain  
Vivre en paix son train-train  
Ce serait si simple de dialoguer  
Être heureux de se rencontrer  
Minimiser toutes les difficultés  
Et trouver un terrain d'entente  
Pour que la population soit contente.**

**Paulette GUILLAUME**